

CHALLENGE DES JEUNES - CROSS, ROUTE, PISTE BENJAMINS et MINIMES

Sur l'ensemble de la saison

Epreuves homologuées par la commission 77

REGLEMENT GENERAL.

Le challenge s'adresse aux benjamins et minimes licenciés « compétition FFA » 2009, avec 4 classements individuels pour :

- les 2 catégories féminines d'une part,
- les 2 catégories masculines d'autre part.

et prend en compte les résultats obtenus dans 3 disciplines distinctes : le Cross, la Route et la Piste.

Un athlète doit participer à au moins une épreuve dans chacune des 3 catégories pour être classé :

- **en cross** : participation aux Championnats 77 et/ou un autre cross désigné par le CDA/CDCHS 77 inscrit au calendrier hivernal (Nord : Coulommiers (23/11), Sud : Montereau-Fault-Yonne), (31/01).
- **sur route** : participation à la course réservée aux jeunes catégories lors des championnats 77 de 10 km de Saint-Pathus et/ou une autre course du challenge 77 de course hors stade désignée par le CDA/CDCHS 77 (Nord : Pontault-Combault, Sud : Fontainebleau) : les distances ne devront pas dépasser 2 Km pour les benjamins et 3 Km pour les minimes.
- **sur piste** : participation sur 1000m pour les benjamins et pour les minimes lors des compétitions inscrites au calendrier départemental (du 1^{er} septembre 2008 au 31 mai 2009).

CLASSEMENT.

- **en cross et sur route**: tous les concurrents classés marquent des points avec un maximum de 100pts pour le premier. Pour les courses avec plusieurs catégories, on classera les concurrents par catégorie.

Les points attribués suivront cette règle : $Points = ((Nbc+1) - Place \times 100) / Nbc$

Nbc = Nb coureurs classés dans la catégorie.

Place = Place dans la catégorie, Points = Points attribués

Par exemple, 25 benjamins sont classés dans une course de 60 concurrents, le 1^o marque 100 points, le suivant 96 points, etc. ... le dernier 4 points.

- **sur piste**: En fonction des performances chronométriques réalisées par chaque athlète, un classement sera établi en fin de saison. A partir de ce classement, les concurrents marqueront des points suivant la règle définie ci-dessus.

Le classement général est obtenu par addition de points obtenus par athlète, attribués sur un total minimum de 3 épreuves et maximum de 6 épreuve (2 épreuves par catégorie maximum).

RESULTATS.

Les résultats de chaque course cross et route seront adressées dans les meilleurs délais à :

- **Monsieur Georges HURBAIN - Résidence La Reine - Appart. 206 - 77000 MELUN** (format papier pour établissement classement)
- **Monsieur Ernest PRINZIVALLI - hors.stade@cdchs77.com** (fichier électronique pour diffusion sur site Internet)

Des classements intermédiaires seront régulièrement proposés en fonction des événements.

La remise des récompenses aux clubs se fera lors de la soirée de récompenses organisée par le Comité départemental.